

LIENS ENTRE LE CONSEIL ET LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSEIL D'ÉDUCATION

Politique 2.2

Évaluation du rendement de la direction générale (monitoring)

La vérification du rendement de la direction générale du Conseil se fait de façon systématique et rigoureuse en fonction des politiques du Conseil sur les *Finalités* et les *Limites* imposées à la direction générale.

En conséquence,

- 2.2.1 L'évaluation ne vise qu'à déterminer dans quelle mesure les politiques du Conseil sont respectées. Les données qui ne visent pas cet objectif ne sont pas considérées comme des données d'évaluation.
- 2.2.2 Aux fins de la collecte des données d'évaluation, le Conseil utilise une ou plusieurs des méthodes suivantes : a) examen des rapports internes de la direction générale sur le respect des politiques; b) examen des rapports des tierces parties indépendantes mandatées par le Conseil pour évaluer le respect des politiques, et; c) examen direct par un ou plusieurs membres désignés du Conseil pour évaluer le respect des critères d'une politique en particulier.
- 2.2.3 Dans tous les cas, le critère de mesure est l'interprétation raisonnable de la direction générale, à l'égard de la politique faisant l'objet de l'évaluation.
- 2.2.4 Le Conseil peut évaluer toute politique en tout temps par n'importe quel moyen, mais il procède habituellement selon un calendrier établi au préalable. Durant une pandémie ou une situation semblable, le calendrier sera sensiblement réduit (voir annexe) en diminuant le nombre et la fréquence des politiques évaluées. Ce changement peut être éliminé en tout temps par le Conseil, mais sera obligatoirement évalué sur une base annuelle au mois de son adoption.
- 2.2.5 L'évaluation annuelle de la direction générale se fera en se basant sur la synthèse des rapports de vérification obtenus au courant des deux dernières années. Afin de déterminer l'augmentation salariale de la direction générale, l'évaluation se fera à chaque année, en juin et fera l'objet d'une résolution par le Conseil.
- 2.2.6 Le Conseil reçoit les rapports de vérification et se rencontre pour discuter à huis clos en mai de chaque année afin que le président prépare la recommandation de l'évaluation et l'achemine au Conseil pour commentaires avant sa présentation à la direction générale.

Calendrier de l'évaluation des politiques 2022- Juin 2025			
Politique	Méthode	Fréquence	Mois d'application
3.0 Contraintes globales de la direction générale	Interne	Aux 3 ans	Juin 2025
3.1 Planification financière/ budgétaire	Interne	Aux 3 ans	Février 2023
3.2 Situation et activités financières	Interne	Aux 3 ans	Mars 2024
3.3 Relations avec la clientèle	Interne	Aux 3 ans	Décembre 2024
3.4 Relations avec le personnel	Interne	Aux 3 ans	Février 2025
3.5 Protection des actifs	Interne	Aux 3 ans	Avril 2025
3.6 Communication et appui au Conseil	Inspection directe	Aux 3 ans	Mai 2024
3.7 Embauche, rémunération et avantages sociaux	Interne	Aux 3 ans	Décembre 2022
3.8 Remplacement d'urgence de la direction générale	Interne	Aux 3 ans	Mai 2023
3.9 Planification stratégique des installations scolaires	Inspection interne	Aux 3 ans	Janvier 2024
3.10 Transport scolaire	Interne	Aux 3 ans	Avril 2024
3.11 Gestion du district dans un milieu minoritaire	Interne	Annuelle	Janvier 2023 Décembre 2023, 2024
3.12 Formation des membres des CPAE	Interne	Aux 3 ans	Mai 2025
3.13 Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration	Interne	Aux 3 ans	Mars 2023
3.14 Diffusion de l'hymne national	Interne	Aux 3 ans	Janvier 2025
4.0 Fins en éducation	Interne	Annuelle	Novembre 2022, Octobre 2023, Octobre 2024

(CED – approuvé le 14 octobre 2014) – mise à jour : octobre 2022